

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° Spécial

16 novembre 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 16 novembre 2022

SOMMAIRE

Décision	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N°2022_	14.11.2022	Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques dans le département des Hauts de Seine.	3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION EFFECTIFS, PARCOURS ET COMPÉTENCES
BUREAU AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES B ET C
64-70 ALLÉE DE BERCY
75574 PARIS CEDEX 12

Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques dans le département des Hauts de Seine

Le directeur général des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents techniques des Finances publiques;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2022 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2022 d'un recrutement sans concours d'agents techniques des Finances publiques.

ARRÊTE:

<u>Article 1</u>: sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques dans le département des Hauts de Seine :

- Mme Emmannuelle WINCKLER, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, responsable de la division Budget, Immobilier et Logistique;
- Mme Itto LAMBARKI, Chargée des relations entreprises Pôle-Emploi Nanterre;
- M. Damien BEAUJARD, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle et concours.

<u>Article 2</u>: est nommé en qualité de président de la commission de sélection précitée, M. Damien BEAUJARD, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle et concours.

Article 3: les dispositions du présent arrêté prennent effet au 14 novembre 2022.

Fait à Paris, le 14 novembre 2022

Pour le Directeur général et par délégation,

Céline VILLENEUVE, L'Administratrice des Finances publiques adjointe

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

\mathbf{DU}

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/